

pape de plus fréquentes conversations. Le 20, Grégoire fit connaître son refus définitif d'accorder la dispense<sup>1</sup>. Le 25, fête de saint Louis, un banquet réunit à l'ambassade de France douze cardinaux et de nombreux personnages de la Curie, sous la présidence de Lorraine<sup>2</sup>. Le lendemain, le bruit se répandit qu'un légat allait être envoyé à Paris, et, de fait, dans le consistoire du 27, le cardinal Orsini fut désigné pour cette mission. Il y a là matière à regarder de près.

Pour justifier cette légation, on alléguait les désirs du pape d'empêcher une rupture entre la France et l'Espagne, à l'occasion des affaires de Flandre, d'obtenir l'adhésion de Charles IX à la ligue contre les Turcs et de trouver un moyen d'accord touchant le mariage de Navarre<sup>3</sup>. Ces motifs paraîtraient vraisemblables, si des témoins n'appelaient l'attention sur l'étrangeté des faits qui accompagnaient la désignation du légat. Les familiers de Lorraine révélèrent, après coup, que la chose avait été décidée depuis quelque temps et tenue rigoureusement secrète; en outre, que tout s'était passé à l'insu de l'ambassadeur Ferrals, du nonce Salviati et de la cour de France. On s'était gardé surtout d'en laisser rien connaître aux créatures de la reine-mère et aux partisans de Coligny, de sorte qu'une affaire aussi solennelle que la création d'un légat prenait le caractère d'une intrigue honteuse; il semblait qu'on eût craint d'annoncer au gouvernement royal l'honneur qui lui était destiné<sup>4</sup>. Ce procédé paraît déjà

1. G. Bertani au duc de Ferrare, 1572, 20 août, Rome (Arch. de Modène, Roma; chiffre).

2. Fr. Gerini à Bart. Concino, 1572, 25 août, Rome (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3291, fol. 253 v<sup>o</sup>; orig.).

3. Le protonotaire de Médicis au prince de Toscane, 1572, 28 août, Rome (Arch. de Florence, Mediceo, 3291, fol. 254; orig.).

4. Fr. Gerini au prince de Toscane, 1572, 29 août, Rome : « Le persone che sono consapevoli delli humori di Loreno hanno notato che la pratica del legato è passata segretissima et soprattutto senza saputo dell' ambasciatore di Francia residente qui che fa professione di dependere dalla Regina madre, et solamente con participatione di quelli che adheriscano a casa Ghisa Circa l'interesse poi del non-